

**DOSSIER D'INFORMATION  
COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
DICRIM**

Commune de

# CRESSEVEUILLE

Risques identifiés :

- . Inondation
- . Transport de matières dangereuses
- . Mouvement de terrain
- . Tempête

## Sommaire

### **PREAMBULE**

### **LE RISQUE MAJEUR**

### **L'INFORMATION PREVENTIVE**

### **LE PLAN DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE**

### **LE RISQUE INONDATION**

- 1- Qu'est-ce qu'une inondation ?
- 2- Quels sont les risques d'inondation sur la commune ?
- 3- Quelles sont les mesures prises sur la commune ?
- 4- Que doit faire la population ?
- 5- Les cartographies

### **LE RISQUE LIE AU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)**

- 1- Qu'est-ce que le risque TMD ?
- 2- Quels sont les risques pour la population ?
- 3- Quels sont les risques pour la commune ?
- 4- Quelles sont les mesures prises ?
- 5- Que doit faire la population ?

## **LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN**

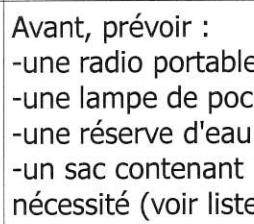
- 1- Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?
- 2- La surveillance des mouvements de terrain
- 3- Que doit faire la population ?
- 4- La cartographie

## **LE RISQUE TEMPETE**

- 1- Qu'est-ce qu'une tempête ?
- 2- La surveillance météorologique
- 3- Que doit faire la population ?

**Les bons réflexes dans  
toutes les situations**

**Se conformer aux consignes reçues par les  
services de secours ou les autorités**

Ce qu'il faut faire		Ce qu'il ne faut pas faire
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner</li> </ul>		 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Écouter la radio</li> </ul>		 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ne pas aller chercher les enfants à l'école; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>Avant, prévoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>-une radio portable équipée de piles</li> <li>-une lampe de poche (piles adaptées)</li> <li>-une réserve d'eau potable</li> <li>-un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci après)</li> </ul> </li> </ul>		 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)</li> </ul>

### Affaires de 1ère nécessité

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-médicaments urgents</li> <li>-vêtements de rechange et chauds</li> <li>-papiers d'identité et importants</li> <li>-couverture</li> <li>-eau potable</li> <li>-lampe de poche avec rechange de piles adaptées</li> </ul>
--	---

 <b>Confinement</b>	 <b>Évacuation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche</li> <li>-Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer</li> <li>-Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation</li> <li>-Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides</li> <li>-Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)</li> <li>-Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité</li> <li>-Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation</li> <li>-Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues</li> </ul>

Point de regroupement : Salle polyvalente Danestal / Cresseveuille.

## Inondations - Crues



### Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

### Le risque inondation sur la commune

- En bordure de la limite séparative avec HEULAND, le long de la rivière l'Ancre.

### Les actions et travaux entrepris par la commune

- l'information de la population : 2025

### Les conseils de comportement

*Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.*

Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

#### EN ZONE INONDABLE :

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>-mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...)</li> <li>-localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz)</li> <li>-amarre tout ce qui peut flotter</li> <li>-limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées</li> <li>-respecter les déviations mises en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-respecter les consignes reçues</li> <li>-fermer portes et fenêtres</li> <li>-couper les réseaux (électricité, gaz)</li> <li>-évacuer sur préconisation des autorités ou des secours</li> <li>-se réfugier sur un point haut (étage, colline)</li> <li>-respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-aérer le bâtiment</li> <li>-aider les personnes qui ont besoin</li> <li>-ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche</li> <li>-chauffer dès que possible</li> <li>-s'assurer que l'eau soit potable</li> <li>-dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance</li> </ul>

### Rappel des consignes de sécurité



### La cartographie des zones à risque

**ATLAS REGIONAL DES ZONES INONDABLES - Etat de la connaissance au 03/11/2021**

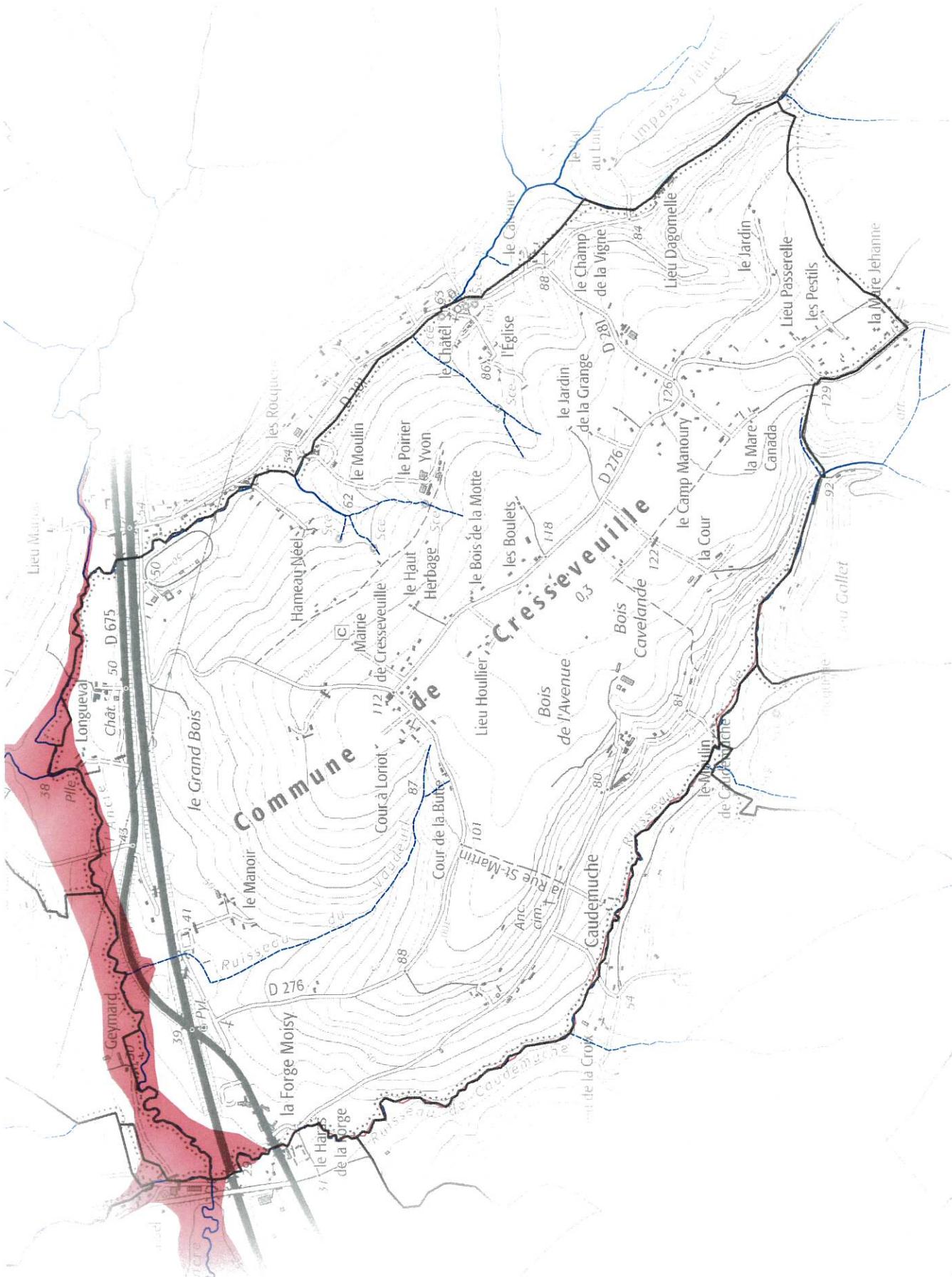


A map of Portugal showing the outline of the country. A small red dot is placed in the center of the northern region, representing the city of Coimbra.

Cresseveille Code INSEE : 14198

Cette carte représente une mise à jour sur cette commune. Elle ne doit pas être utilisée pour les communes voisines.

Il est fortement conseillé de se reporter à la notice ayant l'interprétation de cette carte.



Zusammenfassung

### Zone inondable

**Zone inondable bénéficiant  
d'une protection particulière  
(digues notamment)**

Situation soumise à l'entretien

et l'efficacité des ou

Chapitre 1

Louis Léau (BD 107)

Comment

Intellimem

**Limites administratives**

Les cotes altimétriques de la zone inondable sont exprimées en IGN69.  
Exemple : **36.60 m**

0 0,27 0,54 km

Source :  
SCAN25 ign  
AdminExpress  
DREAL-Normandie

Production :  
DREAL-Normandie le 03/11/20

Référence : ATP002\_Zones\_Inondables\_R28\_ATL

## Le risque transport de matières dangereuses



### Qu'est ce que le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, ou canalisation et peut présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses concerne les produits toxiques, polluants ou explosifs, mais aussi les carburants, gaz, engrains solides ou liquides.

Les conséquences d'un tel accident sont généralement limitées dans l'espace du fait des faibles quantités transportées, hormis le transport par canalisations à fort diamètre et/ou haute pression.

- conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au risque explosif ou incendie ou dégagement de nuage毒ique. Le risque peut aller de la blessure légère au décès, en fonction du périmètre d'exposition.
- conséquences économiques : l'accident peut entraîner des blocages d'accès (route, autoroute, voie ferrée...) et pénaliser les entreprises voisines dans leur approvisionnement ou par leur destruction.
- conséquences environnementales : répercussions sur les écosystèmes par la destruction partielle ou totale de la faune et la flore; impact sanitaire par la pollution des nappes phréatiques et donc pollution de l'eau.

### Le risque TMD sur la commune

- Par voie routière : **A13 et RD675**

Comme pour l'ensemble du Département, les accidents liés au transport de matières dangereuses peuvent se produire pratiquement n'importe où sur la commune.

La commune de Cresseveuille ne possède pas d'entreprise à risque majeur.

Les risques liés au transport de matières dangereuses **sont par conséquent faibles, limités au seul flux de transit.**

### Les conseils de comportement

*Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.*

- ⚠ Se conformer aux instructions données par les autorités (évacuation ou confinement)
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
  - Si le nuage toxique se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
  - Fermer toutes les ouvertures et les aérations
  - Couper la ventilation et la climatisation

## Rappel des consignes de sécurité



## Le risque de glissement de terrain



**Les glissements de terrain** sont des déplacements plus ou moins lents (quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface de rupture généralement courbe ou plane. Les coulées de boues résultent de l'évolution des glissements et prennent naissance dans leur partie aval. Ce sont alors des mouvements rapides d'une masse de matériaux remaniés.

### Le risque sur la commune

- [Voir carte jointe](#)

### L'historique sur la commune

### Les actions entreprises par la commune

- l'information de la population : 2025

### Les conseils de comportement

*Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.*

⚠ Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

- glissement de terrain : être vigilant sur les signes précurseurs ( fissures sur les murs, poteaux ou clôtures penchés, terrains ondulés...)

- Fuir latéralement

- S'éloigner du point d'effondrement; ne pas revenir sur ses pas

- S'abriter dans un bâtiment non endommagé

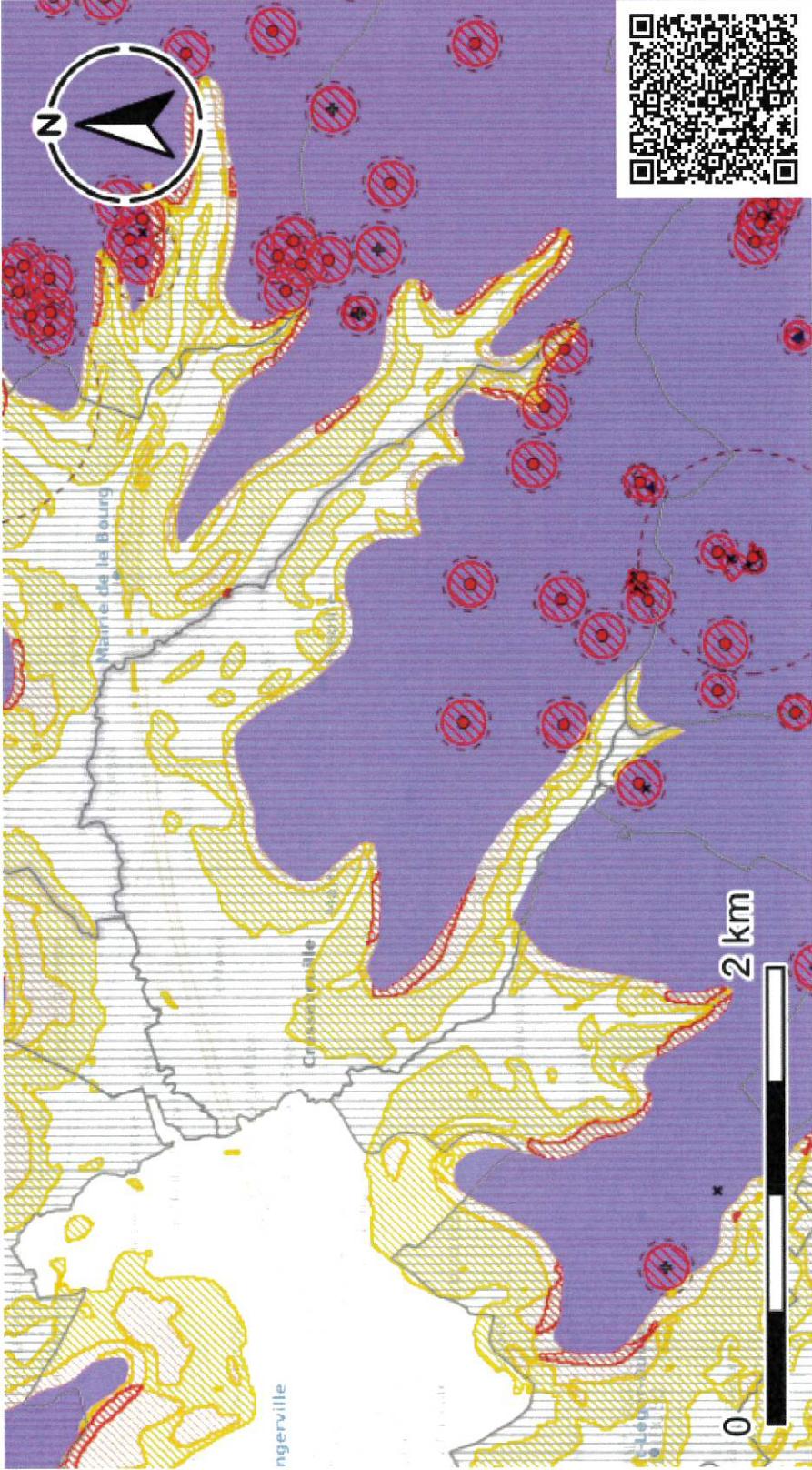
### Rappel des consignes de sécurité



### La cartographie des zones à risque

## Prédispositions aux risques naturels Mouvements de terrain en Normandie

Date d'impression : 28/10/2025  
10:33:40



Plan IGN v2

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Limites administratives mises à jour en continu

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

SisFrance - Intensité des épicentres en métropole

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Zonage de sismicité

Type de zonage : 1 - TRES FAIBLE  
Type de zonage : 2 - FAIBLE

Exposition au retrait-gonflement des argiles

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Glissement de terrain (14-50-61)

Terrain prédisposé pente modérée  
Terrain prédisposé pente forte  
Terrain prédisposé pente très forte  
PPR Mouvement de Terrain

Etudes complémentaires mouvements de terrains

Chutes de blocs (14-50-61)

pente forte  
pente très forte  
pente extrême

Cavités souterraines - Indices surfaciques - M

Projection : Spherical Mercator fisques - Métrique

Cavités souterraines - Indices linéaires - Métrique

Cavités souterraines - Indices ponctuels - Métrique

Permettre des indices de cavités souterraines

Service producteur : DREAL Normandie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie)  
Données © MTES

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ANALYSE  
ÉTUDE

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.



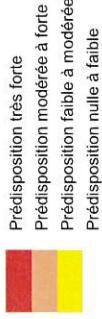
## Prédisposition aux mouvements de terrain

flugages, glissements de pente et phénomènes associés (chute de pierres et coulées de boues)

Mise à jour septembre 2004

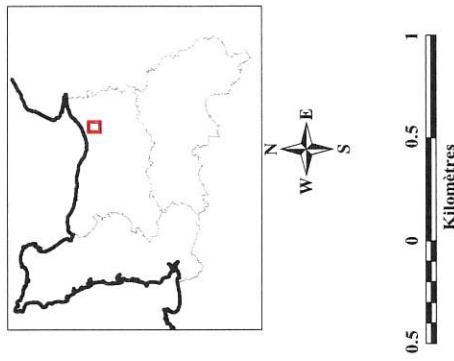
Cette cartographie ne traite pas des mouvements de terrain liés à la présence de marnières ou autres cavités souterraines

Son utilisation doit s'appuyer strictement sur une lecture attentive de la notice explicative

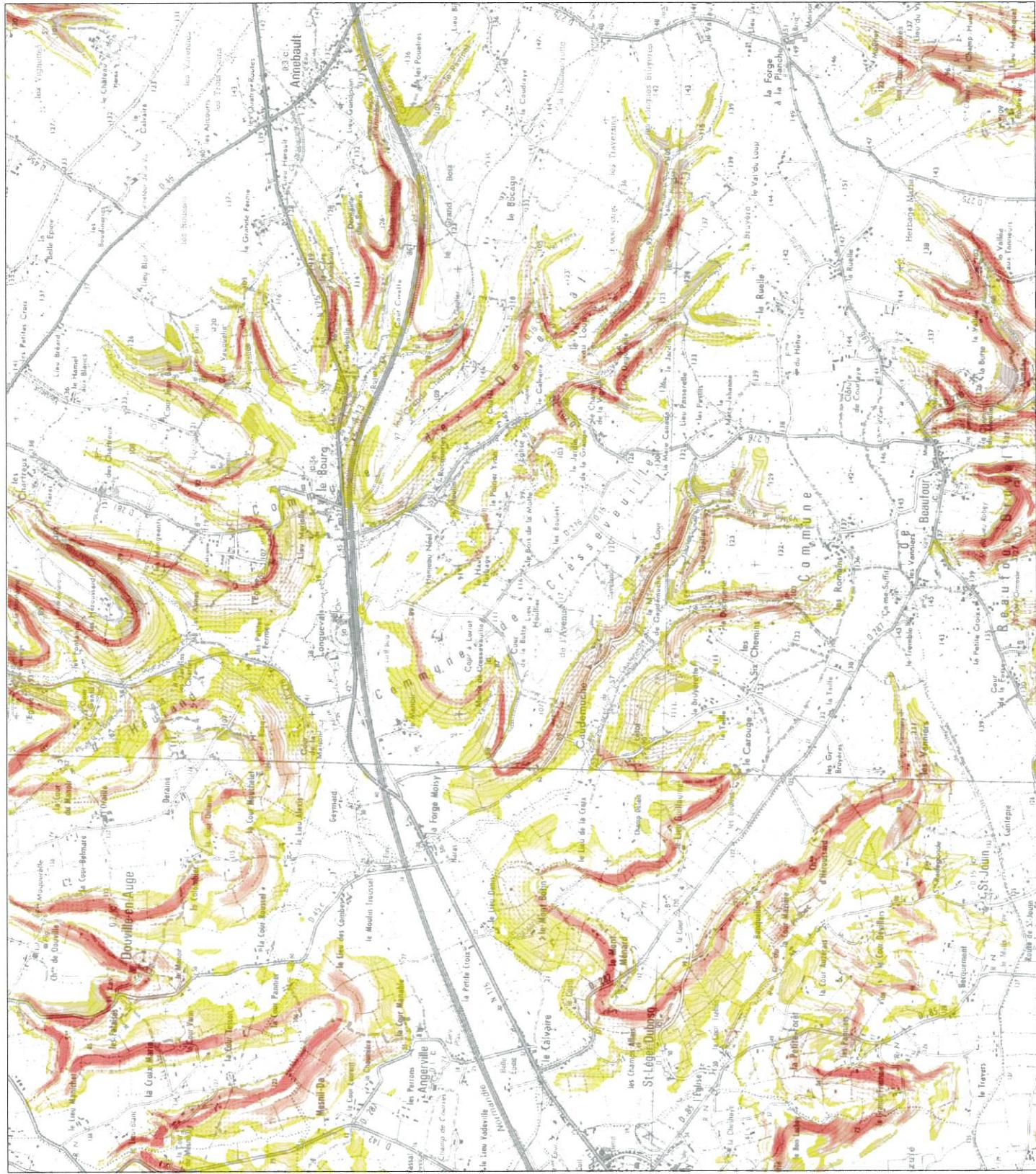


## CRESSEVEUILLE

14198



© DIREN Basse-Normandie 1997-2004  
© IGN Paris 1997



## Le risque tempête et vent violent



### Qu'est ce qu'une tempête?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

### Les conséquences des tempêtes touchent plusieurs aspects :

- conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au phénomène (blessure légère ou décès). La violence du phénomène combinée à un comportement imprudent ou inconscient (franchissement à pied ou en voiture d'une route inondée ou « promenade » en forêt ou en bord de mer) augmentent le nombre de victimes corporelles.
- conséquences économiques : les destructions ou dommages portés sur les édifices privés ou publics, aux infrastructures industrielles, l'interruption des trafics routiers, ferroviaires ou aériens peuvent engendrer des coûts, des pertes ou des perturbations importants. De même, tous les réseaux (eau, téléphone, électricité) subissent à chaque tempête des dommages pouvant engendrer une paralysie temporaire de la vie économique. Les élevages, le bétail et les cultures peuvent être également sérieusement touchés.
- conséquences environnementales : les dommages sur la faune et la flore sont multiples par les effets directs des vents violents et des inondations (destruction de forêt, pollution résultant des inondations)

### L'historique des principales tempêtes

### La vigilance météorologique

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

**Vert** : pas de vigilance particulière

**Jaune** : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus; se tenir au courant de l'évolution météorologique

**Orange** : être très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données

**Rouge**: vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données

## Les conseils de comportement face à une tempête

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.

### Vents violents :

Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute</li> <li>- Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral)</li> <li>- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers</li> <li>- Ne pas intervenir sur les toitures</li> <li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> <li>- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li> </ul>
Vigilance rouge	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester chez soi</li> <li>- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches</li> <li>- Écouter la radio</li> <li>- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li> <li>- Ne pas intervenir sur les toitures</li> <li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> </ul>

### Fortes précipitations :

Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute,</li> <li>- Respecter les déviations mises en place</li> <li>- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée</li> <li>- Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux</li> </ul>
Vigilance rouge	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester chez soi, éviter tout déplacement</li> <li>- En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place</li> <li>- Écouter la radio</li> <li>- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée</li> <li>- Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation</li> <li>- Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)</li> </ul>

## Rappel des consignes de sécurité

